

<https://ash-ain.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article583>



Le LPI, livret de parcours inclusif

- Ressources administratives - L'administratif des enseignants -



Date de mise en ligne : lundi 31 janvier 2022

Copyright © Service de l'école inclusive - Tous droits réservés

Conçu pour tous les professionnels qui accompagnent l'élève dans sa scolarité (professeurs et chefs d'établissement, médecins de l'éducation nationale, professionnels des MDPH...) le livret de parcours inclusif est une application numérique accessible, depuis un ordinateur, qui vise à faciliter :

- la mise en place rapide et effective des aménagements et adaptations, dès l'identification d'un besoin éducatif particulier par l'enseignant, qui pourra s'appuyer sur une banque de données d'aménagements et d'adaptations mobilisables tout au long du parcours de l'élève en fonction de ses besoins ;
- la simplification des procédures de renseignement et d'édition des plans et projets par l'équipe pédagogique (programme personnalisé de réussite éducative - PPRE -, plan d'accompagnement personnalisé - PAP -, guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco première demande) document de mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation - PPS)
- la formalisation de ces différents plans et projets permettant d'organiser, en tant que de besoin, le recours à divers aménagements en association avec les familles ;
- la circulation d'information entre l'école et la MDPH via une interface dédiée.

Plus d'informations sur le [site éduscol](#)